

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11/12/2023

Début de séance à 19h57

Présents : Frédéric LAFOUGÈRE, Maryline VERNE, Sébastien DELMAS, Sébastien ALLIER, Evelyne THOMAS, Estelle DUFOUR, Magali SABOT, Nathalie CRIONNET, Hervé GROSBELLET, Bernard BISSUEL

Pouvoirs : Louis COSTA à Magali SABOT.

Secrétaire de séance : Bernard BISSUEL

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16/10/2023

Le compte-rendu de la séance du 13/11/2023 est adopté à l'unanimité des présents.

2. DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT - ANNEE 2024

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer 2 demandes de subvention au titre de l'année 2024 :

1/ au titre de l'enveloppe territorialisée : travaux relatifs à 1^{ère} tranche de travaux pour le réaménagement de la place du village et pour la réfection de la toiture du bâtiment La Ruche pour un montant total de travaux estimé à 116 847.77 € H.T.,

2/ au titre de l'Appel A Partenariat « Eau et milieux aquatiques 2024 » et à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'étude liée au schéma directeur d'assainissement collectif – le schéma actuel étant obsolète ; travaux estimés à 34 926.00 € H.T.,

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

3. DELIBERATION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNAL

Des transferts de comptes sont effectués sur le budget communal et assainissement ; ces transferts sont sans incidence sur les budgets concernés.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération

Arrivée d'Isabelle MOLLON à 20h24

4. REMBOURSEMENT DE FACTURES A DES ELUS

Madame SABOT, Messieurs ALLIER et GROSBELLET, intéressés, ne prennent pas part au vote et le pouvoir de Monsieur COSTA n'est pas pris en compte dans le vote.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que Madame SABOT, Messieurs ALLIER et GROSBELLET ont payé des factures pour le compte de la mairie.

- 196.82 € par Mme Magali SABOT (achats auprès de SUPER U pour les colis en faveur des aînés du village),
- 9.98 € par M. Sébastien ALLIER (achats auprès de SHOPIX – guirlandes lumineuses pour fêtes de fin d'année),
- 32.48 € pour M. Hervé GROSBELLET (achats auprès d'Intermarché et Action pour une animation bibliothèque).

Il propose à l'assemblée délibérante de leur rembourser les sommes avancées par virement bancaire sur leurs comptes respectifs.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

5. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

Les décrets n° 2022-1520 du 06/12/2022 et l'arrêté du 06/12/2022 pris en application de ce décret indique que les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus. La loi 3DS du 21 février 2022 a

complété l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Monsieur le Maire propose aux élus de désigner comme référent déontologue des élus la personne proposée par le Centre de Gestion de la Loire et d'adhérer à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire.

Les membres du Conseil Municipal rejettent cette délibération à la majorité des présents par 8 voix contre, 3 pour et 0 abstention.

6. POINT BUDGETAIRE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que la CC de Forez-Est a pris de nouvelles dispositions financières à compter du 01/01/2024 : mise en place d'un nouveau pacte fiscal et financier en faveur des communes membres, paiement des contributions SDIS, transfert aux communes des montants du FPIC. Des délibérations seront prises au CM de janvier pour valider ces différentes mesures.

Une première ébauche du compte administratif 2023 laisse entrevoir une bonne dynamique dans la gestion financière de notre collectivité.

Il en profite pour indiquer aux élus que la compétence urbanisme sera transférée à la CC de Forez-Est. Ainsi, le Plan Local d'Urbanisme sera révisé lors de ce tranfert en 2028.

Il indique également que la facturation du ramassage des ordures ménagères pour l'année 2023 sera reçue courant janvier 2024 pour les foyers félois.

7. DECISION

Monsieur le Maire informe les élus des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire :

N° pièce registre	Date	Objet	Contenu	Visa SP
007	06/12/2023	VERSEMENT D'UNE AIDE A L'ASSOCIATION ST LOUIS MARIE GRIGNION DE MONTFORT	Financement de meubles pour une famille féloise	06/12/2023

8. QUESTIONS DIVERSES

Sébastien DELMAS indique que les travaux de désamiantage et de réfection du toit du vestiaire foot (suites de l'épisode grêle de septembre 2022) sont terminés. Il reste à terminer les travaux de plâtrerie et d'électricité. Tout sera fini pour la fin du mois de décembre 2023.

Evelyne THOMAS précise que les enfants du CME étaient présents pour la commémoration du 11 novembre et certains d'entre eux, avec leur famille, ont participé au Téléthous. La sortie Sénat, avec les membres du CME précédent, est programmée pour le 16/04/2024 ; le CME de Neulise pourrait se joindre à notre groupe pour cette visite.

Bernard BISSUEL indique que 247 personnes ont participé à la marche du Téléthon ; il y a également eu 14 coureurs.

L'épareuse du Syndicat du Barrage de Villereest est en panne. En conséquence, la journée de débroussaillage prévue le 18/12/2023 est annulée et reportée à une date ultérieure.

Dans le cadre du réaménagement de la place du village, il rappelle qu'il faudra avoir une réflexion sur le cheminement entre le groupe scolaire et La Ruche. Il faut également réfléchir à un stationnement vers l'école.

Nathalie CRIONNET précise que le marché de la MAPA s'est bien déroulé.

Elle fait le point sur les festivités organisées en faveur des aînés du village (goûter MAPA, repas) et remercie l'ensemble des élus de la commission des solidarités, ainsi que Jacky THOMAS (membre externe de la commission), pour l'organisation de ces événements.

10 enfants ont participé à l'animation Noël de la bibliothèque.

Les échanges partiels des livres de la bibliothèque se dérouleront le mercredi après-midi avec la présence d'un agent communal (une fois par mois de 15h15 à 15h45). Le planning sera remis aux agents.

Magali SABOT fait un point sur le marché de Noël qui se déroulera le 12/12/2023 : 30 exposants sont attendus. Le stationnement sera interdit sur la place de la Bascule.

Hervé GROSBELLET revient sur le Téléthon, plus de 5000 € collectés. Il précise que l'animation de la journée du vendredi avec l'école a été une vraie réussite.

Il indique qu'il faudrait préciser aux éventuels locataires du bâtiment « La Ruche » que la livraison des repas de la cantine se fait le dimanche matin.

Sébastien ALLIER informe les élus de la signature du devis pour la réalisation de l'écluse prévue sur la route du Morillon (à proximité du château) ; les travaux devraient être réalisés en janvier 2024.

Il indique également que le compromis de vente du lot 5 du lotissement communal (Mme Rivière) a été signé en décembre.

Maryline VERNE informe l'assemblée délibérante que Madame Maude CELLIER a donné sa démission ; elle occupait le poste de responsable cantine. Un recrutement a été lancé (11 candidatures reçues) pour une prise de poste le 03/01/2024.

Elle a travaillé, avec Dominique DUTOUR, sur les fiches de poste de l'ensemble des agents communaux.

Elle a participé, avec Frédéric LAFOUGERE, à un séminaire de travail organisé le 02/12/2023 par la CC de Forez-Est.

Frédéric LAFOUGERE précise que Madame Claire BISSAY a été recrutée au 01/12/2023 pour une durée hebdomadaire de 6h00 afin de réaliser des tâches administratives d'assistante de vie au travail.

Il indique que la crèche Les Petits Félines a un projet d'agrandissement pour la création d'une salle de repos pour les agents.

Il rappelle que la commune doit fixer les zones de production d'énergies renouvelables (APER) sur l'ensemble du territoire communal. Toutes les toitures sont éligibles, notamment les bâtiments agricoles, les usines... Il précise toutefois qu'il ne s'agit que de propositions, les propriétaires restent souverains en matière de décision.

Il indique également que la rétrocession des délaissés liés à la 2 x 2 voies est maintenant effective.

Il reprendra contact avec la famille Magnon afin de leur présenter le projet de PLUi (PLU intercommunal) de la CC de Forez-Est.

La prochaine séance publique du conseil municipal est fixée au lundi 22/01/2024 à 19h45 en mairie.

La séance est levée à 22h25

**La secrétaire de séance,
Bernard BISSUEL**

**Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE**

